

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU**

**Séance publique du LUNDI 16 AVRIL 2018 à 8h00**

Date de convocation : 10 avril 2018

<b>Délibération</b>
<b>N°B2018_63</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>24</b>
<b>Votants :</b>	<b>18</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>18</b>
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : Edouard ROCHER**

**PRESENTS :** Jacques BASCOU, Marie BAT, Jacques BLAYA, Roger BRUNEL, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Michel JAMMES, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

**EXCUSES :** Yves BASTIE, Didier CODORNIU, Isabelle HERPE, Gérard KERFYSER, Christian LAPALU, Henri MARTIN,

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** Magali VERGNES (délibérations N°B2018\_39 et N°B2018\_48)

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** Aimé LAFFON,

**Nomenclature Etat: Domaines de compétences par thèmes - Emploi - Formation professionnelle**

**OBJET : Emploi et Formation - Demande de crédits du Fonds Social Européen au titre de développement de la clause sociale sur l'exercice 2018**

Le Conseil Communautaire a adopté par délibération du 8 décembre 2011, le principe d'établissement d'une clause d'insertion sociale et son introduction dans les marchés publics lancés par Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, permettant de favoriser l'insertion professionnelle et l'emploi des personnes en difficulté sur le territoire.

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, a, par cet engagement volontariste, contribué à la généralisation sur le territoire de cette démarche, suivie par d'autres collectivités, établissements publics ou services de l'Etat, contribuant ainsi au développement et au suivi de la clause sociale en consacrant des moyens en personnel sur cette mission mise en œuvre par un agent de la collectivité pour 1 équivalent temps plein.

A travers son action, le Grand Narbonne incite les entreprises à recruter des personnes en insertion en intégrant la clause d'insertion sociale dans tous les marchés publics qui s'y prêtent.

## N°B2018\_63 (2)

En complément de la sensibilisation des donneurs d'ordre et de l'appui technique qui leur est proposé, l'agent en charge de cette mission a pour rôle d'expliquer la démarche aux entreprises retenues pour mettre en œuvre les marchés, de les accompagner et les sécuriser dans le montage du dossier, la définition des lots intégrant les heures de travail dues en insertion à partir d'outils de gestion spécifiques.

En 2017, 41 opérations ont été suivies représentant 158 marchés ayant permis la réalisation de plus de 101 383 heures et 12 nouvelles opérations de 48 marchés ont nécessité l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de la chargée de mission du Grand Narbonne.

L'investissement socialement responsable a permis en outre la conclusion de 20 CDI et de 149 CDD dont 41 de plus de 6 mois.

96 entreprises ont été accompagnées par la facilitatrice de la clause sociale du Grand Narbonne.

Compte tenu des moyens humains consacrés par le Grand Narbonne à la mise en œuvre opérationnelle de l'action qui correspond au dispositif N°4 prévu dans la demande de subvention globale FSE et en réponse à l'appel à projets 2018 lancé par le Département de l'Aude, il est proposé de solliciter des crédits du Fonds Social Européen pour un montant prévisionnel de 28 290 € correspondant aux moyens et plan de financement suivants :

Une chargée de mission de clauses sociales pour 1 ETP pour un montant total de 47 150 € :

- Dépenses prévisionnelles de l'opération :
  - Dépenses directes de personnel : 41 000 €,
  - Dépenses directes forfaitisées : 6 150 €.
- Ressources de l'opération :
  - Recettes prévisionnelles FSE : 28 290 € soit un taux de cofinancement FSE de 60%,
  - Autofinancement du Grand Narbonne, communauté d'agglomération : 18 860 €.

**Vu** le règlement N°1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n°1081/2006 du Conseil,

**Vu** la décision de la Commission européenne du 10 octobre 2014 approuvant le programme opérationnel national français pour la mise en œuvre du Fonds social européen (FSE) pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole au cours de la période 2014-2020,

**Vu** le Décret N°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020,

**Vu** la Circulaire du Premier Ministre SG 5650 du 19 avril 2013 relative à la gestion des fonds européens de la prochaine génération (2014 – 2020),

**Vu** la circulaire DGEFP N°301 du 10 juin 2013 relative à l'architecture de gestion du FSE et à la préparation de la période de programmation 2014-2020,

## N°B2018\_63 (3)

**Vu** l'Accord-cadre entre l'Etat et l'Assemblée des Départements de France du 5 août 2014 pour la mobilisation du Fonds social européen en faveur de l'Inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté,

**Vu** le courrier du Préfet de région du 4 août 2014 portant notification des enveloppes de crédits FSE Inclusion 2014-2020 pour le département de l'Aude,

**Vu** la délibération n°C-83/2015 du 26 février 2015 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne, communauté d'agglomération, portant sur l'approbation du Pacte Territorial d'Insertion et approbation de la convention de partenariat avec le Département de l'Aude,

### **A l'unanimité, le Bureau décide :**

- D'approuver le plan de financement proposé pour l'action « Développement des clauses sociales dans les marchés » et la demande de crédits du Fonds Social Européen pour un montant prévisionnel de 28 290 €,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa  
transmission en  
Sous-Préfecture  
le : 19/4/2018  
et de sa publication  
le : 19/4/2018**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

**Le Président,**

**Jacques BASCOU**

